

SAINT-MICHEL A BESOIN DE VOUS !

**M[•]SAINT
MICHEL**
École - Collège - Lycée

Les frais de scolarité permettent d'assurer l'entretien et la construction des bâtiments, ainsi que la mise en œuvre des projets propres à l'établissement.

Le tarif de base ne suffit cependant pas à assurer notre équilibre financier.

Nous appelons donc toutes les familles qui le peuvent à soutenir Saint-Michel par un don complémentaire. Vous participerez ainsi à aider nos jeunes à devenir demain des hommes et des femmes responsables, épanouis, heureux et acteurs d'un monde moderne. Un grand merci par avance pour votre générosité !

> Deux possibilités s'offrent à vous :

1. Le soutien à la scolarité pour favoriser le savoir-être et la solidarité

Vous pouvez choisir différents niveaux de soutien. Le « soutien 1 » est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les soutiens de niveau 2 et 3 nous permettent de constituer une caisse de solidarité pour aider les familles en difficulté et financer nos projets pédagogiques. Le quatrième tarif de soutien est laissé à votre libre choix. Deux projets prioritaires pour cette année 2022/2023 :

- **Poursuivre nos efforts pour accueillir chacun :** l'unité ULIS permet aux enfants présentant un TSA (Trouble du Spectre Autistique) d'être accompagnés par un professeur et des assistants de vie scolaire pour pouvoir suivre certains cours en classe « classique ». Ce dispositif concerne aujourd'hui sept enfants au primaire et sept au Collège.
- **Création et équipement de quatre salles informatiques pour nos formations en alternance** (BTS et Bachelor) : Travaux, nouveaux mobiliers, équipements divers... afin de créer un espace dédié où se côtoient les différents acteurs de l'alternance (apprentis, formateurs et personnels).



2. Le don à la construction pour financer les travaux d'aménagement, de rénovation et d'agrandissement

Il nous permet d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués, comme la construction du nouveau gymnase. Il permet également d'envisager de nouveaux projets, par exemple :

Étude et début du déploiement de panneaux photovoltaïques : Afin de réduire l'impact environnemental et les coûts liés aux dépenses d'énergie, l'établissement va mettre en place, à court terme, des panneaux photovoltaïques. Nous consommerons donc essentiellement l'électricité que nous produirons.

Un tarif de base et des tarifs de soutien sont proposés aux familles qui le peuvent.

RÉDUCTION FISCALE

Le don à la construction vous permet de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66 % de son montant sur votre impôt sur le revenu. Le prélèvement à la source ne modifie pas ce dispositif. Pour les modalités de règlement, merci de voir au dos.



Le gymnase - Terrain



La résidence - un studio



Le mur d'escalade du gymnase

Tournez svp →

Facture annuelle 2022/2023 (une facture par enfant scolarisé)

>> **Élève** Nom Prénom Classe

Responsable légal effectuant le règlement :

Signature obligatoire du responsable légal valant acceptation des conditions financières 2022/2023 présentes sur le document « Dossier financier » ci-joint.

Case signature

NB : Toute année scolaire commencée est due intégralement

Merci de cocher les cases selon vos choix tarifaires.

Scolarité	Tarif mensuel (10 mois)	Base*	Soutien 1*	Soutien 2*	Soutien 3*	Soutien divers (à votre choix)
Collège & Lycée	1 ^{er} enfant *	<input type="checkbox"/> 137,10 €	<input type="checkbox"/> 155 €	<input type="checkbox"/> 173 €	<input type="checkbox"/> 186 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	2 ^{ème} enfant	<input type="checkbox"/> 123 €	<input type="checkbox"/> 139 €	<input type="checkbox"/> 155 €	<input type="checkbox"/> 168 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	3 ^{ème} enfant et suivants	<input type="checkbox"/> 103 €	<input type="checkbox"/> 116 €	<input type="checkbox"/> 130 €	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> _____ €
Ecole	1 ^{er} enfant *	<input type="checkbox"/> 63,60 €	<input type="checkbox"/> 72 €	<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 102 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	2 ^{ème} enfant	<input type="checkbox"/> 57 €	<input type="checkbox"/> 65 €	<input type="checkbox"/> 81 €	<input type="checkbox"/> 92 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	3 ^{ème} enfant et suivants	<input type="checkbox"/> 51 €	<input type="checkbox"/> 57 €	<input type="checkbox"/> 72 €	<input type="checkbox"/> 81 €	<input type="checkbox"/> _____ €

* Base ou soutien 1 ou 2 ou 3 ou libre : selon votre choix. Voir au dos et sur le dossier financier joint.

* le plein tarif s'applique pour l'enfant scolarisé dans la classe la plus haute, puis réduction pour les enfants des classes suivantes

Don à la construction*	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien divers (à votre choix)
Tarif mensuel	<input type="checkbox"/> 11,10 €	<input type="checkbox"/> 15 €	<input type="checkbox"/> 27 €	<input type="checkbox"/> _____ €
Nombre de mois*	<input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 10	Annuel

* Un reçu fiscal sera établi vous permettant de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66% de votre don.

* sans choix de votre part, le don sera établi pour 10 mois.

CASIER (obligatoire pour les 6^{es} et 5^{es} - facultatif pour les autres niveaux) : 22 € 22,00€

Cotisations annuelles reversées par l'établissement :

A.P.E.L. nationale / départementale : 13,90 € 13,90€
Cotisation indivisible. 1 cotisation par famille dans l'établissement où se trouve l'aîné.

A.P.E.L. Saint-Michel : 4,00 € 4,00€
1 cotisation par famille.

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-MICHEL collège ou lycée : 7,00 € 7,00 €
Obligatoire pour les élèves pratiquant les activités de l'AS.

Le coût de la scolarité, des cotisations, des frais divers et des dons sera additionné et réparti sur neuf mois pour les familles payant par prélèvement mensuel ou en deux fois pour les familles payant par chèque ou espèces.

Prélèvement mensuel
(d'octobre à juin)
Le 10 de chaque mois.

Règlement par prélèvement bancaire - Changement de Banque

En cas de changement de coordonnées bancaires, télécharger l'autorisation de prélèvement sur le site internet de Saint-Michel et nous la retourner remplie et signée, accompagnée de votre nouveau RIB.

- Collégiens et lycéens :** penser à remplir la fiche « casiers » et à nous la retourner (sauf 6^e - 5^e).
- Pour tous :** penser à charger la carte de restaurant scolaire par Carte Bleue (sur st-michel.fr).
- Les chèques ou espèces déposés à l'accueil sont à éviter.